

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

« ECOLYCEES FRANCILIENS »

**DEMARCHE PARTICIPATIVE
DES COMMUNAUTES SCOLAIRES
POUR UNE GESTION DURABLE DES LYCEES**

ACTION PILOTE DE L'AGENDA 21 ILE-DE-FRANCE

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Eco-Région et lycées franciliens.....	4
2. Gestion durable et Education à l'Environnement	5
3. Action pilote de l'Agenda 21 : démarche participative d'éco-responsabilité des lycées franciliens	6
4. Un outil d'accompagnement régional : le guide « Mon Ecolycée »	7
5. Les politiques régionales en place.....	8
6. Première étape d'expérimentation autour d'établissements pilotes sur l'année scolaire 2011-2012	11
ANNEXES	13
PROJET DE DELIBERATION	22

EXPOSE DES MOTIFS

1. Eco-Région et lycées franciliens

Depuis avril 2008, l'institution régionale a entamé une démarche d'Agenda 21 régional qui vise à rendre sa propre gestion exemplaire et à inscrire les objectifs du développement durable dans l'ensemble de ses politiques et à renouveler son mode de gouvernance.

La démarche a conduit à un « Etat des lieux de l'Eco-Région » en mars 2009 et à l'adoption de l'Agenda 21 Île-de-France en novembre 2009 (CR 121-09) puis 2010 (CP 10-993). Celui-ci s'appuie sur un programme d'actions Région Exemplaire, des plans d'actions 2010 et 2011, l'application du référentiel Eco-Région aux politiques pilotes (intégration des objectifs de l'Eco-Région dans les politiques de façon progressive), et la mise en place d'un dispositif d'évaluation.

En tant que maître d'ouvrage, la Région assure la construction, la rénovation, la maintenance et l'équipement de 469 établissements publics. Compte tenu de l'ampleur de ce parc bâti, qui compte plus du quart des lycées publics français, l'impact patrimonial mais aussi humain des lycées franciliens est donc particulièrement conséquent :

- au plan économique, les lycées représentent un poste budgétaire annuel réel de près de 600 millions d'euros, dont plus de 350 millions d'euros en investissement,
- au plan social, 390.000 élèves étudient dans des établissements relevant directement de la compétence régionale, et 9.000 agents des lycées (ex Techniciens et Ouvriers de Service), y travaillent,
- au plan environnemental, la gestion de l'ensemble des sites et bâtiments, soit environ 6 millions de m² construits, représente un enjeu très important compte tenu de l'exploitation quotidienne qui l'accompagne.

La construction ou la restructuration de bâtiments consomment notamment des ressources naturelles, émettent des gaz à effet de serre, produisent des déchets avec un impact significatif sur l'environnement, et ce à toutes les étapes de la vie du bâtiment : construction, exploitation, adaptation, réhabilitation, fonctionnement, et déconstruction. La Région s'est donc engagée depuis plus de dix ans dans une démarche d'éco-construction des lycées, en agissant de façon globale sur tous les facteurs : efficacité énergétique renforcée, gestion optimisée de l'eau, des déchets, et de l'entretien-maintenance, confort visuel et acoustique améliorés, chantiers à faibles nuisances.

A cet égard, une proportion croissante des opérations de construction et rénovation ont fait l'objet d'une démarche environnementale, depuis les premières programmations de 1998 jusqu'aux objectifs les plus récents en faveur des lycées "basse consommation" et "zéro énergie".

Cette recherche de sobriété sera de plus un des axes de la révision du PPI-PPR qui s'ouvre actuellement (Programme Prévisionnel d'Investissement et de Rénovation des lycées) avec la définition d'enjeux patrimoniaux adaptés au contexte de chaque secteur du territoire francilien. Une meilleure maîtrise des surfaces, et une optimisation du potentiel bâti déjà existant seront notamment un des préalables à tout nouveau projet.

Les retours d'expérience après livraison des premières opérations environnementales prouvent que malgré une conception optimisée, les performances atteintes restent intrinsèquement indissociables du mode de vie et d'entretien par les usagers, soit l'ensemble de la communauté scolaire. Même lorsqu'il s'agit de bâtiments plus anciens ou de conception plus classique, la

gestion quotidienne, qui reste du ressort des établissements, influe directement sur l'impact environnemental.

Eu égard à la compétence de la Région en tant que Maître d'Ouvrage du patrimoine des lycées ainsi que d'employeur des agents techniques, les lycées franciliens constituent un terrain d'application privilégié face aux enjeux de développement durable. La Région se doit d'être exemplaire et d'appliquer l'Agenda 21 à ce domaine de compétence majeur et le plus lourd en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

2. Gestion durable et Education à l'Environnement

Les lycées constituent des vecteurs importants d'éducation à l'échelle locale et quotidienne. Ils peuvent donc jouer un vrai cadre pédagogique au service du développement durable pour la communauté scolaire qui y vit : accompagnement des agents, des équipes éducatives et de direction ainsi que des lycéen(ne)s dans une démarche d'éco-gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, etc.

Il semble donc important de sensibiliser et de responsabiliser les utilisateurs aux pratiques économes et aux équipements performants des lycées afin de replacer la question du développement durable dans leur environnement proche et quotidien. Remettre la question éducative au premier plan impactera le comportement et les réflexions des adolescents, mais aussi de leur entourage, car un lycée géré durablement a inévitablement un écho élargi aux familles, aux partenaires et collectivités d'accueil des établissements.

Après la circulaire de l'Education nationale n°2004-110 du 8 juillet 2004, relative à la « *Généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable* », une deuxième circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007 a impulsé la « *Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable* ».

L'éducation au développement durable (EDD) fait depuis partie intégrante de la formation initiale des élèves. Un travail pluridisciplinaire à partir de différents supports a donc déjà été amorcé par les professeurs notamment sur les lycées d'Ile-de-France. Cette approche théorique peut cependant trouver son inscription dans la vie quotidienne des établissements, avec une application concrète et directe favorisant une exploitation optimisée des lycées.

Il s'agit pour cela de mener conjointement un projet d'accompagnement pédagogique et un projet de gestion patrimoniale. En associant ses deux missions centrales vis-à-vis des lycées, la Région dispose d'un puissant levier pour une démarche participative et éco-responsable des locaux d'enseignement mis à disposition des communautés scolaires.

Pour cela, la lisibilité de l'action régionale en matière de développement durable doit être améliorée. La compréhension, la cohérence, et l'accès aux dispositifs régionaux, ou aux partenaires associés peut ainsi trouver un écho plus opérationnel au sein des lycées.

Il est donc proposé de regrouper les informations ou outils disponibles sur le territoire francilien en une approche commune et globale de développement durable.

Cette démarche doit permettre de développer les initiatives sur ces problématiques au sein des établissements, d'aider celles qui préexistent, et de tisser progressivement un réseau d'acteurs au sein des lycées.

3. Action pilote de l'Agenda 21 : démarche participative d'éco-responsabilité des lycées franciliens

La démarche «Ecolycées» propose aux établissements d'être acteurs d'un projet d'éco-responsabilité inscrit dans la vie de leur lycée. Il vise à impliquer tous les membres des communautés scolaires dans une démarche de prise de conscience et d'action citoyenne.

Au-delà des enjeux environnementaux, le projet vise l'ensemble des valeurs associées au développement durable et prend en compte les objectifs de l'Eco-Région.

Il a donc été proposé au plan d'exemplarité de l'Agenda 21 Ile-de-France du CR 121-09 de novembre 2009 et CP 10-993 de novembre 2010 de mener une action spécifique à ce sujet (cf. fiche action N°6 annexée au rapport). La présente démarche « Ecolycées » correspond donc à sa mise en application. L'ensemble du dispositif s'inscrit donc à la fois dans le volet exemplarité et référentiel. Le positionnement du projet au regard du référentiel de l'Agenda 21 est annexé au rapport, il situe la démarche selon les axes stratégiques de l'Eco-région de la façon suivante :

- En matière de gouvernance :

Une concertation interne a été menée via la transversalité de l'Agenda 21, un co-pilotage du projet au sein des services, et l'implication d'organismes associés sur les thématiques environnementales (notamment l'Arene, Natureparif, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile de France).

Une concertation externe a eu lieu avec les référents « développement durable » des rectorats, les démarches d'éco-responsabilité d'autres régions notamment en Rhône-Alpes, le réseau international « Eco-école » et le retour d'établissements déjà engagés dans ce type de réflexion.

En termes de gestion de proximité, tous les membres des communautés scolaires engagées sont potentiellement impliqués qu'ils soient élèves, personnels administratif et technique ou bien enseignants. La lisibilité et la cohérence des dispositifs et actions régionales pour l'usager sont au cœur du projet.

Une évaluation de chaque démarche d'établissement est prévue, ainsi que, de façon plus globale sur l'ensemble du dispositif, par l'Agenda 21.

- En matière de responsabilité sociale :

Les populations lycéennes seront progressivement confrontées de plus en plus durement à la fracture énergétique et fragilisées par une inégalité territoriale. Toute prise de conscience et compréhension de cette mutation par les jeunes et leurs familles permet de promouvoir un développement solidaire. Les actions communes de sobriété et la recherche de moyens partagés offrent une possibilité d'action concrète. L'approche en réseau contribue par ailleurs à la cohésion et au renforcement de la vie sociale.

La mutualisation des expériences entre établissements situés dans des contextes territoriaux et de formation très divers peut ouvrir les lycéens aux enjeux durables et à l'avenir des métiers émergents. Les filières professionnelles liées à la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, ainsi qu'à l'éco-construction ouvrent notamment de nouveaux horizons.

- En matière de responsabilité économique :

La démarche permet d'appréhender et de sensibiliser à l'impact budgétaire d'un fonctionnement éco-responsable à l'échelle de la gestion d'un établissement.

La réflexion sur l'approvisionnement des lycées peut avoir une incidence sur certaines filières d'activité économique locales, alternatives ou innovantes.

- En matière de responsabilité environnementale:

La réduction de l'impact environnemental est liée à la recherche d'une gestion optimisée des ressources qui se décline sur les plans de l'énergie, de la biodiversité, de l'eau, des déchets, et de l'alimentation avec l'incidence carbone de ces divers volets.

Des actions en ce sens peuvent être mises en œuvre à tous les niveaux, dans la classe et/ou dans l'établissement. Menées par les usagers des lycées, elles vont contribuer à une représentation à la fois globale, par l'approche climatique d'ensemble, et locale par l'implication dans le quotidien de l'établissement.

Comme prévu par la fiche action « Ecolycées » de l'Agenda 21, le pilotage de cette démarche est assuré par l'Unité Lycées, avec le soutien de l'Unité Aménagement Durable et des organismes partenaires notamment l'ARENE, Natureparif, l'AEV, l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

4. Un outil d'accompagnement régional : le guide « Mon Ecolycée »

Le rôle potentiel de chacun est à valoriser pour engager l'ensemble des usagers dans une démarche collective axée non seulement sur la sensibilisation mais aussi sur l'action à l'échelle locale.

Afin de s'appuyer sur une approche commune favorisant la mutualisation et la visibilité de l'action régionale en matière de développement durable, un outil d'accompagnement est proposé sous forme du guide « Mon ecolycée ». Il s'articule autour de deux volets : d'une part une méthodologie de projet, et d'autre part des champs d'action thématiques.

L'organisation en mode projet est basée sur les étapes suivantes :

- un objectif commun d'établissement présenté en conseil d'administration,
- une communication interne pour assurer la bonne diffusion de l'information,
- un plan de sensibilisation pour partager une culture commune.

Les champs d'action thématiques se décomposent comme suit :

- Energie et climat
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Biodiversité
- Prévention et gestion des déchets
- Alimentation et santé

Pour chaque thème, les outils suivants sont proposés :

- une trame d'auto-diagnostic afin d'observer, comprendre et mesurer certaines données de l'environnement proche,
- un plan d'action établi sur tout ou partie des thèmes pour mettre en œuvre des mesures concrètes et réalistes avec un déroulé dans le temps,
- un choix indicatif de « fiches action » ainsi que le rappel des dispositifs régionaux, et les liens nécessaires sur le territoire francilien,
- un bilan et un suivi de l'opération pour réaliser un état annuel de l'avancement des actions programmées,
- une évaluation pour mesurer globalement l'avancée du projet d'établissement.

Le contenu du guide est réalisé en interne par la Région et ses organismes partenaires compétents sur chaque thématique, notamment l'Arene (énergie-climat), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (gestion de l'eau), Natureparif (biodiversité), le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France (GABIF).

Le contenu est évolutif pour tenir compte de l'actualisation nécessaire et des retours d'expériences des lycées. A terme, il pourra être dématérialisé en liaison avec les moyens informatiques et de communication mis à disposition des établissements.

Le guide est actuellement en cours de finalisation et une version « 0 » sera disponible à la rentrée scolaire 2011-2012. Un tirage à 700 exemplaires est prévu afin d'assurer :

- une diffusion interne très large auprès des services de la région compte tenu de la forte transversalité du projet, ainsi qu'auprès des services des académies
- une diffusion auprès de l'ensemble des organismes partenaires concernés sur les thématiques (Arene, Natureparif, Agence de l'Eau Seine Normandie, Groupement des Agriculteurs Biologiques, Bruitparif, Airparif)
- une diffusion progressive auprès des établissements adaptée au rythme de mise en œuvre du projet Ecolycées

Le financement de ce guide a été assuré : par l'Arene sur son budget (volet méthodologique et thème énergie-climat), par l'Unité Aménagement durable sur le Chapitre 937 Environnement du budget 2009 (thème prévention et gestion des déchets), et par l'Unité Lycées à hauteur de 50.000 € sur le Chapitre 932 du budget 2010 (thèmes biodiversité, eau, et alimentation-santé).

Ce guide constitué d'un classeur comporte deux volets : une première partie méthodologique propose des outils pour bâtir une démarche de projet au sein des établissements, et une seconde partie propose des outils d'autodiagnostic et des fiches action pour mettre en œuvre un plan concret d'éco-responsabilité dans chaque EPLE volontaire.

Il vise à regrouper dans un seul document l'ensemble des apports émanant des divers organismes partenaires et services de la Région sur chacune des thématiques (énergie, déchets, etc....), afin d'offrir aux établissements une approche globale et coordonnée, ainsi que des objectifs directement opérationnels au sein d'un lycée.

Ce guide propose ainsi une entrée unique sur l'ensemble des domaines environnementaux soutenus par la politique régionale, afin d'en améliorer la cohérence, la mise en œuvre et la lisibilité pour chaque EPLE. Il permet ainsi une déclinaison concrète et globale des politiques régionales à l'échelle d'un établissement et de ses usagers.

5. Les politiques régionales en place

La Région Ile-de-France est, depuis plusieurs années, attentive à la mise en place de nouvelles politiques dans différents domaines de l'environnement. Ces politiques, lancées par des délibérations cadre, visent à alléger l'empreinte écologique des actions menées dans des domaines d'intervention tels que l'énergie, le climat, la gestion de l'eau, les déchets, la biodiversité, l'alimentation et la santé.

La démarche « Ecolycées » s'inscrit dans le cadre de ces politiques et permet de les rendre accessibles et opérationnelles pour les EPLE.

Energie :

La politique énergétique de la Région a vu le jour en 2001. Des adaptations ont eu lieu en 2006 puis en octobre 2010 afin de prendre en compte les différentes évolutions techniques et réglementaires. Ainsi la Région propose des financements pour que les bâtiments franciliens

consomment moins d'énergie et puissent valoriser des énergies renouvelables présentes sur le territoire, comme le bois énergie, la géothermie ou l'énergie solaire.

Des politiques plus spécifiques sur la géothermie profonde (à partir de 2008) et la construction/réhabilitation performante des bâtiments (via des appels à projets lancés à partir de 2009 et reconduits en 2010 et 2011) viennent compléter l'action de la Région dans la promotion des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables et locales.

Climat :

En matière de lutte contre le changement climatique, le Conseil Régional Île-de-France a formalisé son engagement en 2007 par l'adoption de la délibération cadre CR 78-07 portant engagement à compenser de manière volontaire une partie de ses émissions de gaz à effet de serre, à réaliser un Bilan Carbone Patrimoine et Services ainsi qu'un Plan Climat Régional.

Ces différentes actions ont depuis été mises en œuvre et l'adoption du Plan Régional, actuellement en cours d'élaboration, pour le Climat en juin 2011 constituera un nouveau cadre de référence visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce plan se décompose en deux volets : un volet territorial qui impactera l'ensemble du territoire francilien et un volet patrimonial, appelé Plan Carbone, qui aura pour objectif de réduire les émissions de l'institution régionale.

Ainsi le Bilan Carbone Patrimoine et Services a pu mettre en évidence l'impact des émissions de gaz à effet de serre des lycées qui représentent 364 000 tonnes équivalent CO₂, soit 84% de l'ensemble des émissions compte-tenu de la part largement prédominante des lycées (472 établissements et 6 millions de m² environ) dans le patrimoine régional, constitué par ailleurs de 16 bases de loisirs et des bâtiments administratifs.

Pour répondre à ce défi, une réflexion est menée dans le cadre du Plan Climat de la région afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique des lycées, et en sensibilisant les utilisateurs des locaux aux économies d'énergie grâce à la démarche « Ecolycées ».

Dans le cadre de la délibération CP10-974 de novembre 2010, il a par ailleurs été proposé l'action « Carbone/4 » de sensibilisation des lycées à l'impact carbone des établissements. La mise en œuvre de cette action portera sur les établissements pilotes du projet Ecolycées et cet outil sera inséré à terme au guide.

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

La politique régionale de l'eau accompagne les maîtres d'ouvrage publics pour mener des opérations de préservation de la ressource en eau et de reconquête écologique des cours d'eau qui sont conduites à l'échelle d'un bassin versant. Les lycées, implantés en milieu urbain comme en milieu rural, se situent à différentes étapes du cycle de l'eau. Les actions qu'ils peuvent développer sur ce thème seront autant de contributions à la préservation de l'eau.

Par ailleurs, dans le cadre des échanges engagés avec les EPLE sur la DGFL, (Dotation Globale de Fonctionnement), une étude va être menée sur les factures d'eau des établissements qui permettra de mieux connaître les consommations en jeu.

La biodiversité :

Dès 2003, la Région Ile de France a adopté la charte régionale de la biodiversité et a renforcé son action lors du vote de la Stratégie régionale pour la Biodiversité en juin 2007. L'un des 10 plans d'action est consacré aux propriétés régionales et notamment aux lycées. Parmi les priorités

affichées, la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et le développement d'animations pédagogiques liées à la découverte de la nature sont encouragés.

La prévention et la gestion des déchets :

La Région se place aujourd'hui comme un acteur majeur de la prévention et de la gestion des déchets :

- depuis 2005 la Région est compétente en matière de planification de la gestion des déchets ;
- depuis 2007, la Région a adopté un dispositif de soutien financier aux actions de prévention, de gestion des déchets et également aux opérations de réhabilitation des décharges.
- depuis fin 2009, la Région porte la mise en œuvre du plan régional de prévention des déchets ;

- *Une compétence : la planification*

Fin 2009, l'assemblée régionale a approuvé 3 plans régionaux :

- le PREDMA, pour les déchets ménagers et assimilés
- le PREDD, pour les déchets dangereux
- le PREDAS, pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux

Ces plans élaborés en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des déchets (Collectivités, entreprises, associations...) fixent, à l'horizon 2019, des objectifs ambitieux de prévention et d'optimisation de gestion des déchets pour l'Île-de-France (recyclage, compostage, méthanisation, valorisation énergétique...). Avec le Grenelle de l'environnement, la Région devient compétente également pour la planification des déchets de chantiers (bâtiments et travaux publics). L'élaboration de ce plan est actuellement engagée.

- *La politique régionale de soutien à la prévention et à la valorisation des déchets*

A côté de sa compétence « opérationnelle » de gestion des déchets (collecte/traitement) sur son patrimoine propre (bureaux administratifs, BPAL, lycées et propriétés régionales), la Région dispose d'une politique d'accompagnement (soutien financier et technique) des acteurs de la gestion des déchets. Cette politique sera révisée courant 2011 pour intégrer la mise en œuvre territoriale des prescriptions et recommandations des plans.

- *Une priorité : la prévention des déchets*

La Région Ile-de-France a signé avec l'ADEME un accord-cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de prévention des déchets 2010-2014. Faire évoluer les pratiques et les comportements dans ce domaine constitue aujourd'hui, un axe d'intervention majeur de l'action régionale. Ce plan comprend un volet « exemplarité régionale » : les lycées, les bases de plein air et de loisirs, les sites administratifs, et plus largement le patrimoine régional. La Région se doit de devenir exemplaire sur la prévention et la valorisation des déchets générés par son patrimoine.

Suite au diagnostic réalisé dans les lycées de la Région Île-de-France en 2007, plusieurs actions ont déjà été engagées notamment avec la mise en place de campagnes de collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Entre 2008 et 2010, 1350 tonnes de DEEE ont été collectés dans les lycées. Cette opération a été renouvelée cette année.

En 2008, six groupements de commandes ont été constitués pour traiter les déchets dangereux et les déchets d'activités de soins pour une durée de 3 ans. 320 lycées y ont adhéré. Ces groupements de commandes ont permis à plusieurs lycées d'un même secteur géographique de conclure un seul et même marché public pour la collecte et le traitement de ces déchets. Les marchés arrivent à échéance en fin d'année 2011. Il a également été décidé de renouveler cette opération.

D'autres pistes de collectes susceptibles d'intéresser les établissements devront être engagés comme celle d'encombrants, de cartons et de papiers de bureaux.

Avec l'objectif de valoriser et de réduire les déchets des lycées, l'accent a été mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs de la vie lycéenne qui constitue un axe majeur de la démarche « Ecolycées ».

Un projet de délibération pour la CP de juillet 2011 prévoit un accompagnement via un prestataire externe afin d'aider à la mise en œuvre de ces préconisations au sein des établissements pilotes du projet Ecolycées. Cette mission relève du Chapitre 907 Environnement du budget 2011.

Alimentation et santé :

La Région participe à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective des lycées :

- en soutenant financièrement depuis 2007 le GAB Idf (Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Région Ile-de-France) pour :
 - l'organisation de l'approvisionnement
 - l'accompagnement des établissements
 - la communication autour de la restauration collective biologique en Ile-de-France, dans le cadre de la délibération n° CR 88-07 du 27 septembre 2007 relative au « Programme en faveur de l'agriculture biologique 2007-2013 » et au travers du Plan de développement Etat-Région de l'agriculture biologique 2009-2013.

- et en prenant en charge depuis 2009 une partie du surcoût lié à l'introduction de ces produits dans les restaurants scolaires des lycées publics franciliens dans le cadre de la délibération cadre n° CR 117-08 du 20 novembre 2008.

Il est proposé de faire porter ces actions d'accompagnement et de participation au surcoût des produits biologiques auprès des pilotes du projet Ecolycées.

6. Première étape d'expérimentation autour d'établissements pilotes sur l'année scolaire 2011-2012

L'ensemble des établissements d'Ile-de-France a été invité à participer à un échange autour du projet « Ecolycées » le 4 avril 2011. Les communautés scolaires ont alors signifié leur motivation pour la mise en œuvre de démarches d'éco-responsabilité au sein des établissements, ainsi que leur intérêt pour un accompagnement régional structuré et un partage des retours d'expérience.

Compte tenu du caractère innovant de cette démarche et de sa forte transversalité, avec un accompagnement et des outils actuellement portés en interne, une expérimentation restreinte est indispensable avant d'envisager les possibilités de développement ultérieur.

Il est donc proposé d'engager une première étape à partir de la rentrée 2011/2012 sur une quinzaine d'établissements pilotes, avec un maximum de vingt compte tenu des moyens actuels d'accompagnement, soit environ 3 ou 4 lycées sur chacune des 5 thématiques (énergie-climat, eau, biodiversité, déchets, alimentation-santé), avec une répartition territoriale dans les 3 académies. Afin d'identifier ces établissements pilotes, un appel à projet est en cours pour assurer un démarrage effectif des projets dès la prochaine rentrée scolaire.

Pour cette première année d'expérimentation, il est envisagé de diffuser largement le guide « Ecolycées » au sein des lycées pilotes et de le mettre à disposition de tous les autres EPLE sur le site « Lycées ». Il pourra ainsi être adressé à tout établissement qui en fera la demande pour une démarche autonome.

Pour assurer la mise en œuvre effective de cette démarche sur la base du guide, et pour fédérer les établissements pilotes, un accompagnement technique reste cependant indispensable à mener au sein des lycées, en lien direct avec les usagers porteurs de projets.

Le projet Ecolycées visant à mutualiser et à regrouper les moyens existants à l'échelle régionale, cet accompagnement est donc basé, pour la première année d'expérimentation, sur les moyens humains des services de la région et des organismes partenaires, ainsi que sur les moyens de sensibilisation jusqu'alors dissociés selon les dispositifs (Stratégie régionale pour la biodiversité, Programme en faveur de l'agriculture biologique, etc.).

Il s'agit de permettre aux lycées pilotes de s'inscrire le plus facilement possible, et avec une porte d'entrée unique, accessible et cohérente, dans un panel d'actions présentées dans le guide « Ecolycées » et soutenues dans leur principe par les politiques régionales.

De plus, il est prévu de réaliser des mallettes pédagogiques contenant du matériel et des documentations qui seront remises aux lycées pilotes selon leur thème d'étude. La réalisation de ces mallettes fera l'objet du projet de délibération CP 11-532 présenté à la commission permanente de juillet et relève du chapitre 932 « Enseignement » du budget 2011, pour un montant de 35.000 €.

Le détail de cet accompagnement ainsi que le calendrier prévisionnel d'intervention auprès des établissements pilotes figure en annexe au présent rapport. L'objectif de cette première année d'expérimentation est d'aboutir avant l'été 2012 à une restitution par les lycées des démarches conduites au sein de leurs établissements, et des enseignements à en tirer pour la suite du projet et l'évolution du guide. Ce premier retour d'expérience permettra aussi de valoriser les démarches les plus exemplaires au sein de chaque thématique.

En complément de cet accompagnement humain partagé, un accompagnement financier permettra aux établissements pilotes de mener de façon concrète leurs actions autour de la maîtrise de l'énergie et de l'eau, de la prévention et gestion des déchets, de la préservation de la biodiversité ou de la qualité de l'alimentation et de la santé. Les budgets nécessaires pour des petits équipements ou travaux seront pris en charge par le budget de l'Unité lycées, au sein des programmes de travaux de maintenance immobilière, de matériel pédagogique, et d'équipements.

Un bilan mené avant l'été 2012, à l'issue de la première année d'expérimentation, permettra d'orienter les propositions sur la poursuite de cette démarche « Ecolycées ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES

- Fiche action N° 6

- Grille Eco-Région

- Calendrier et principe de l'accompagnement prévisionnel

Fiche Action 2011 (06)	
ANNEXE DELIBERATION CP 10-993 PROGRAMME ET PLAN D'ACTION 2011 « REGION EXEMPLAIRE »	
Engager la démarche « Ecolycées Franciliens » liant l'éducation à l'environnement des lycéens (projet pédagogiques) et la gestion durable des établissements (exploitation adaptée aux spécificités environnementales des bâtiments)	Date de mise à jour 18 octobre 2010
PRESENTATION DE L'ACTION	
Descriptif	<p>Les performances environnementales des constructions et rénovations de lycées sont étroitement liées aux conditions d'usage des bâtiments. Il est donc indispensable d'accompagner la livraison des bâtiments conçus avec des exigences environnementales précises afin d'assurer une exploitation conforme aux objectifs.</p> <p>S'agissant de lieux d'enseignement, ces équipements publics peuvent aussi jouer le rôle d'outils pédagogiques au service du développement durable pour la communauté scolaire qui y vit, et être l'occasion de monter des projets pédagogiques d'éducation à l'environnement avec les lycéens et leurs professeurs.</p> <p>Il s'agit donc de mener conjointement un projet pédagogique et un projet d'exploitation durable des lycées par leurs usagers, donc un projet global sur 2 volets conjoints : éducatif et patrimonial.</p> <p>Ce projet vise aussi à regrouper sous une même démarche de développement durable l'ensemble des guides de bonne pratiques qui sont élaborés par les divers experts de la région, notamment au sein de l'UAD et des organismes associés (ARENE – Natureparif, Airparif, Bruitparif, AEV, IAU) afin d'améliorer la lisibilité de l'action régionale et la mise en œuvre de ces recommandations au sein des lycées.</p> <p>Il s'agit aussi de mettre en réseau les établissements pour qu'ils échangent sur leurs avancées et qu'ils disposent d'une visibilité de leurs actions par les outils de communication et sous l'égide de la région. L'usage des outils informatiques à disposition des équipes éducatives (notamment internet) et les rencontres régionales seront donc particulièrement important pour ce projet.</p> <p>La démarche globale de développement durable sera structurée selon les axes suivants : énergie-climat, eau, biodiversité, déchets, santé et alimentation. Chaque thématique devant être reliée aux autres afin de garantir une approche globale, notamment par rapport à l'impact carbone de toutes les actions.</p> <p>Cette action pilotée par l'UL (service QE) et co-pilotée par l'UAD (service Eco-Région) nécessitera une forte transversalité entre les diverses entités régionales impliquées.</p>
Objectif	<p>Contributions aux objectifs de l'Eco-Région Aller vers plus de concertation et favoriser la gestion de proximité Promouvoir les échanges sur les principes et les pratiques de l'Eco-Région Réduire les pollutions, les nuisances et les risques en privilégiant les politiques de prévention Préserver la biodiversité et réduire les atteintes aux écosystèmes Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique</p> <p>Participation aux objectifs opérationnels du programme d'action Accompagner les agents, équipes éducatives et les lycéens pour une gestion responsable des lycées (eau, énergie, déchets, restauration)</p>

Grille Eco-Région
Analyse de la démarche « Ecolycée » sur la base du référentiel Eco-Région de l'Agenda 21 Ile de France
Janvier 2011

Axes	Objectifs	Entrées thématiques	Orientations	Commentaires sur les orientations traitées dans le rapport
Gouvernance	Aller vers plus de concertation et favoriser la gestion de proximité	<i>Concertation</i>	Assurer la concertation en interne et avec les organismes associés et le CESR	Partage du projet en interne par son inscription au plan d'action A21. Développement en co-pilotage entre UL et UAD. Organismes associés intégrés à la démarche selon leurs champs de compétence notamment l'Arene (énergie-climat), Natureparif (biodiversité), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (gestion de l'eau), le GAB Ile de France (alimentation-santé).
			Renforcer la concertation en externe	Interface avec les 3 académies (référénts DD des rectorats), les démarches d'autres régions ("lycées éco-responsables" en Rhône-Alpes), le réseau international "Eco-école", et un groupe d'établissements franciliens déjà engagés.
		<i>Gestion de proximité</i>	Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre et la gestion des projets	Démarche participative des établissements avec une méthodologie de projet où les divers membres de la communauté scolaire peuvent s'impliquer ensemble (élèves, équipes administratives, techniques, et d'enseignement) selon des objectifs fixés au sein même du lycée.
		<i>Articulation et complémentarité</i>	Mettre en cohérence les différents dispositifs et les actions régionales	Coordination de dispositifs d'exploitation durable des lycées déjà existants (sensibilisation, déchets, cantine bio, éco-construction), avec la maintenance et le fonctionnement des EPLE. Intégration d'outils programmés par l'UAD: kit carbone-lycée du plan climat régional et préconisations sur la gestion des déchets. Mutualisation envisagée à destination des CFA. Approche globale du guide "Ecolycée" pour une meilleure lisibilité de l'action régionale sur les thématiques environnementales (énergie/climat, eau, biodiversité, déchets, alimentaton/santé).
		<i>Evaluation</i>	Mettre en place un dispositif d'évaluation	Evaluation interne du pprojet d'établissements intégrée au guide méthodologique. Evaluation d'ensemble des lycées pilotes à l'issue de la première année d'expérimentation. Evaluation plus globale et annuelle du dispositif via la démarche Agenda 21.
	Promouvoir les échanges sur les principes et les pratiques de l'Eco-Région, y compris à travers les actions de coopération européenne et internationale	<i>Echanges interrégionaux et nationaux</i>	Organiser une collaboration avec les autres régions et les institutions nationales	Interface avec les démarches d'éco-responsabilité lycées d'autres régions (Rhône-Alpes) et des réseaux internationaux (Eco-école). Une mutualisation inter-régionale élargie est envisagée au sein du réseau Effinergie.
		<i>Echanges européens et internationaux</i>	Promouvoir les échanges à l'échelle européenne et internationale	Interface avec le réseau international "Eco-école" et le programme européen "C-Change" (outil carbone/lycée).

Grille Eco-Région

Axes	Objectifs	Entrées thématiques	Orientations	Commentaires sur les orientations traitées dans le rapport
Responsabilité sociale	Réduire les inégalités sociales et territoriales et promouvoir un développement solidaire	<i>Lutte contre les inégalités territoriales et sociales</i>	Lutter contre les carences territoriales et moduler les aides régionales en fonction des inégalités	Fragilisation de populations lycéennes confrontées à la fracture énergétique avec une inégalité territoriale. Prise de conscience des jeunes et de leurs familles de la nécessité d'une éducation à la sobriété et aux moyens partagés (co-voiturage par exemple). Réseau de lycées engagés favorisant la mutualisation entre établissements situés dans des contextes territoriaux et de formation très divers.
			Améliorer l'accessibilité	
			Favoriser l'accès au logement	
			Favoriser l'accès à une formation diversifiée	Sensibilisation des lycéens aux enjeux durables et aux métiers émergents, notamment dans les filières professionnelles (gestion de l'énergie, eau, déchets, biodiversité, éco-construction....). Compréhension d'une société en pleine mutation et pour laquelle les métiers devront s'adapter.
	Améliorer la qualité de vie des franciliens et franciliennes	<i>Cadre de vie de qualité</i>	Améliorer le bâti, l'aménagement urbain et le paysage et développer la mixité fonctionnelle	Coordination avec les futures orientations de construction et d'aménagement durable de la région. Implication des EPLE en tant qu'acteurs directs de la qualité de vie quotidienne au sein des établissements.
		Créer et préserver la nature en ville	Volet "biodiversité" de la démarche comprenant une phase de diagnostic: compréhension et prise en compte du contexte.	
	<i>Santé et Environnement</i>	Prendre en compte les liens entre santé et facteurs environnementaux dans les projets d'aménagement	Volet "alimentation/santé" de la démarche.	
	<i>Cohésion et renforcement de la vie sociale</i>	Contribuer à la valorisation de l'espace public et à l'animation des quartiers	Ecolycée contribue à la valorisation des actions volontaires des lycées et vise à créer du lien social en responsabilisant les lycéens autour de projets communs.	
		Améliorer l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports	La démarche incite les lycéens à mener des démarches d'investigation et à s'interroger sur son environnement proche et sur les caractéristiques locales.	

Grille Eco-Région

Axes	Objectifs	Entrées thématiques	Orientations	Commentaires sur les orientations traitées dans le rapport
Responsabilité économique	Créer un cadre favorable à un développement écoresponsable	<i>Accompagnement des filières prioritaires</i>	Mobiliser des outils d'accompagnement des activités éco-responsables (montage financier, juridique, méthodologie, couveuses, coopératives, ...)	Sensibilisation à l'impact budgétaire d'un fonctionnement éco-responsable à l'échelle de la gestion d'un établissement.
			Soutenir l'innovation en matière de développement durable	
			Favoriser le développement d'éco-pôles et d'éco-parcs	
		<i>Sensibilisation et formation des professionnels</i>	Sensibiliser les entreprises aux comportements éco-responsables et les soutenir dans cette démarche	
			Développer une offre de formation aux éco-métiers	Sensibilisation aux métiers émergents, notamment dans les filières professionnelles (gestion de l'énergie, eau, déchets, biodiversité, éco-construction....).
		Favoriser les modes de développement créateurs d'emploi local, économes en énergie et ressources naturelles et les éco-activités	<i>Emploi</i>	Favoriser les projets alternatifs et innovants créateurs de nouveaux métiers et d'emplois
	Favoriser l'emploi local et pérenne, en phase avec les bassins de vie et pôles d'activité			
	Promouvoir un emploi de qualité			
	Favoriser l'insertion professionnelle par l'emploi			
	<i>Activités économiques</i>		Favoriser la prise en compte du développement durable dans le tissu économique dans son ensemble	
			Maintenir et transmettre les activités économiques sur le territoire	Possibilité d'incidence notamment sur les marchés d'approvisionnement des lycées (fourniture et alimentation).
			Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire	
Soutenir les éco-activités, filières prioritaire du SRDE et de l'ESS				
Transversalité	Promouvoir un aménagement durable du territoire	<i>Aménagement durable</i>	Elaborer des politiques compatibles avec le SDRIF	Inscription de la démarche au plan d'action A21

Grille Eco-Région

Axes	Objectifs	Entrées thématiques	Orientations	Commentaires sur les orientations traitées dans le rapport
Responsabilité environnementale	Réduire les pollutions, nuisances et les risques en privilégiant les politiques de prévention	<i>Gestion des déchets</i>	Réduire la quantité et la nocivité des déchets	Faire évoluer les pratiques et les comportements dans ce domaine constitue aujourd'hui, un axe d'intervention majeur de l'intervention régionale. L'action des lycées s'intègre dans la stratégie régionale en matière de planification et soutien à la prévention et à la valorisation des déchets. Volet "gestion des déchets" de la démarche « Ecolycées »
			Valoriser les déchets	
		<i>Qualité de l'air</i>	Réduire les pollutions de fond, de proximité et la pollution diffuse	
			Améliorer la qualité de l'air intérieur	Fiche sur le renouvellement d'air dans les salles de classe
		<i>Nuisances sonores</i>	Réduire les sources de bruit et la pollution sonore diffuse	
			Améliorer le confort acoustique	
	<i>Qualité de l'eau</i>	Limiter les pollutions (ruissellement, assainissement, ...) pour améliorer la qualité de l'eau	Les lycées, implantés en milieu urbain comme en milieu rural, se situent à différentes étapes du cycle de l'eau. Les actions qu'ils peuvent développer sur ce thème seront autant de contribution à la préservation de l'eau. Volet "gestion de l'eau" de la démarche « Ecolycées » intégrant la gestion alternative des eaux pluviales.	
	<i>Risques naturels et technologiques</i>	Réduire l'exposition et la vulnérabilité		
	Préserver la biodiversité et réduire les atteintes aux écosystèmes	<i>Biodiversité</i>	Assurer le fonctionnement global des écosystèmes (continuités écologiques, trames verte et bleue, ...)	Dès 2003, la Région Ile de France a adopté la charte régionale de la biodiversité et a renforcé son action lors du vote de la Stratégie régionale pour la Biodiversité en juin 2007. L'un des 10 plans d'actions est consacré aux propriétés régionales et notamment aux lycées. Volet "biodiversité" de la démarche « Ecolycées »
			Favoriser les pratiques écologiques de gestion et d'utilisation des espaces	
		<i>Ressources naturelles</i>	Gérer de manière économe les ressources naturelles	Globalité de la démarche « Ecolycées »
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique	<i>Energie</i>	Réduire les consommations	La démarche Eco-lycées prend en considération les politiques régionales mises en place depuis 2001, ainsi que les politiques plus spécifiques sur la géothermie profonde et la construction/réhabilitation performante des bâtiments. Volet "énergie-climat" de la démarche « Ecolycées »
			Développer les énergies renouvelables locales	
		<i>Limitation des émissions liées aux déplacements</i>	Réduire les distances de déplacements	

		Favoriser l'accessibilité aux transports en commun et aux modes de déplacement doux	Fiches déplacement du volet "énergie-climat" « Ecolycées » La délibération CR 03-03 relative à l'actualisation du dispositif régional en faveur du développement des réseaux verts et des déplacements à vélo en Ile-de-France, permet aux collectivités de solliciter des subventions, notamment, pour des itinéraires cyclables de desserte des lycées ou l'installation de stationnements vélos aux gares favorisant ainsi l'intermodalité. La délibération CR 18-06 du 17 mars 2006 relative à l'action régionale en faveur de l'écomobilité des scolaires et étudiants en Ile-de-France permet aux collectivités de solliciter des subventions pour des plans de déplacements d'établissements scolaires. Les collectivités peuvent s'appuyer sur des outils méthodologiques développés par l'ARENE, l'ADEME et la Région, dont se sont inspirés certains outils de la thématique « énergie/climat ».
	<i>Changement climatique</i>	Développer l'intermodalité Anticiper les événements extrêmes dans la localisation et la conception des ouvrages, bâtiments et dans l'aménagement du territoire (prise en compte des risques de canicule, inondation, tempêtes, ...)	La démarche est en cohérence avec la délibération cadre CR 78-07 portant engagement à compenser de manière volontaire une partie de ses émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'avec le Bilan Carbone Patrimoine et Services et le futur Plan Climat Régional.

Principe de l'accompagnement Ecolycée / Première année d'expérimentation 2011-2012

2011/2012	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
SERVICES REGION + PARTENAIRES	PREPARATION Intervenants sur chaque thème	LANCEMENT Regroupement des pilotes par thème				ECHANGE Intervenants et référents de chaque thème	AVANCEMENT Regroupement des pilotes par thème	RESTITUTION Communication sur le retour d'expérience Bilan global des actions pour tous les thèmes	EVALUATION Définition des suites de la démarche
INTERVENTION DANS LES LYCEES PILOTES		Préfiguration des projets et calage calendrier	Déplacement dans les lycées + hotline Prise en main autodiag. Aide au choix des actions	Déplacement dans les lycées + hotline Cadrage et aide technique sur les actions		Préparation des retours d'expérience			
TRAVAIL EN INTERNE DE CHAQUE LYCEE PILOTE	Rentrée scolaire	DEFINITION DU PROJET Programme d'action Autodiagnosics			MISE EN OEUVRE DU PROJET Déroulement des actions Préparation de la restitution				Poursuite d'action à envisager

(Projet Mai 2011)

CALENDRIER PREVISIONNEL

ACCOMPAGNEMENT DES LYCEES PILOTES PAR THEMATIQUE

Energie	Climat	Arene RIF-UL, Service Energie RIF-UAD, via l'outil « carbone 4 » (délibération CP 10-974 de novembre 2010)
	Ecomobilité	RIF-UAD, Service Etudes et déplacement (+ référent Arene en support)
Eau		Agence de l'Eau Seine Normandie (+ RIF-UL en support)
Déchets		Mission externe prévue par délibération CP Juillet 2011 (Chapitre budgétaire : 907, Ligne budgétaire : sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets » / Programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets ») En support : RIF-UAD, Service Déchets et RIF-UL, Service Equipement
Biodiversité		Mise en œuvre de la délibération CR 45-07 : associations naturalistes à subventionner via délibérations CP selon les projets En support : Natureparif et RIF-UAD, Service Patrimoine et Ressources Naturelles
Santé	Alimentation	GABIF (Groupement des Agriculteurs Biologiques IDF) : convention suite à la délibération CP 10-611 du 8 juillet 2010 En support : RIF-UL, Service Hébergement restauration et RIF-UAD, Service Patrimoine et ressources naturelles

	Bruit	Bruitparif (en support, RIF-UAD Service Air-Energie-Bruit)
COORDINATION		Pilotage : RIF- UL, Service Qualité Environnementale des Lycées Co-Pilotage : RIF-UAD, Service Agenda 21 et Ecorégion

PROJET DE DELIBERATION

DU

**« ECOLYCEES FRANCILIENS »
DEMARCHE PARTICIPATIVE DES COMMUNAUTES SCOLAIRES POUR UNE
GESTION DURABLE DES LYCEES
ACTION PILOTE DE L'AGENDA 21 ILE-DE-FRANCE**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-France

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'éducation ;
- VU** La communication sur les actions environnementales de développement durable dans les lycées de novembre 2007 (COM2- CR 16 novembre 2007) ;
- VU** La délibération CR 37.07 du 27 juin 2007 relative à l'Education à l'Environnement et au développement durable ;
- VU** La délibération CR 45.07 du 27 juin 2007 relative à la Stratégie Régionale de la Biodiversité ;
- VU** La délibération CR 88-07 du 27 septembre 2007 approuvant le programme régional en faveur de l'agriculture biologique 2007-2013 ;
- VU** La délibération CR 111-07 du 25 octobre 2007 relative à la Politique Régionale de l'Eau ;
- VU** La délibération CR 93-07 du 16 novembre 2007 relative au soutien régional à la gestion des déchets pour la période 2007-2010 ;
- VU** La délibération CR 121-09 le 26 novembre 2009 relative au projet d'Agenda 21 Ile-de-France et au plan d'action ;
- VU** La délibération du conseil régional CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France n° CR 33-10 du 17-18 juin 2010 ;
- VU** La délibération CP 10-993 de novembre 2010 relative au plan d'action 2010 de l'Agenda 21 ;
- VU** La délibération CP de décembre 2009 relative à l'affectation de subvention pour la politique de soutien à la gestion des déchets : rapport n°5 ;
- VU** La délibération CP 10-974 de novembre 2010 relative à la mise en œuvre du programme interreg 4B « C-change », affectation d'une AE pour l'action de sensibilisation des lycées, carbone/4 ;
- VU** La délibération CP 10-611 du 8 juillet 2010 relative à l'agriculture biologique : 3^{ème} rapport d'affectation 2010 pour l'introduction de produits bio dans la restauration collective, et l'adaptation de l'aide régionale au maintien de l'agriculture biologique ;
- VU** L'avis de la commission des lycées et des politiques éducatives ;
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie ;
- VU** Le rapport « CR 35-11 » présenté par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve la diffusion aux EPLE franciliens du guide « Mon Ecolycée », en tant qu'outil d'accompagnement des projets d'éco-responsabilité des lycées, avec l'objectif de proposer aux communautés scolaires :

- une méthodologie commune à l'ensemble des établissements afin de favoriser leur mise en réseau ainsi que la lisibilité de l'action et des dispositifs régionaux,
- une trame d'auto-diagnostic et d'actions à envisager,
- des moyens d'évaluation et d'amélioration.

Article 2 :

Autorise une première expérimentation sur l'année scolaire 2011-2012 avec des lycées pilotes.

JEAN-PAUL HUCHON